

Communiqué de presse  
Le 17 février 2020

## Villeneuve d'Ascq : Démolition et reconstruction de la Passerelle du Champion et réaménagement des chemins d'accès piétons

**À compter de ce lundi 17 février 2020, et pour une durée prévisionnelle de 4 mois, la Métropole Européenne de Lille (MEL) réalisera des travaux au niveau de la Passerelle du Champion et ses accès piétons à Villeneuve d'Ascq.**

La passerelle du Champion permet le franchissement du lac des Espagnols par le chemin du Champion, au sein du Parc Urbain de Villeneuve d'Ascq. Ce passage est fréquemment emprunté, notamment par les randonneurs et sportifs qui, depuis le Parc Urbain, rejoignent les quartiers « Avenue de la Châtellenie - Flers Château » et les « accès au Stadium Nord – Quartiers Annapes – Saint-Sauveur » en passant sous le boulevard du Breucq.

Cette passerelle piétonne en bois, dont la construction date de plus de 40 ans, doit être remplacée. Elle sera donc démolie pour en construire une nouvelle qui bénéficiera d'un revêtement moins glissant et intégrera une signalétique d'interprétation des oiseaux d'eau, à l'image des panneaux déjà installés sur les passerelles bois autour du Musée du LAM et des passerelles Saint-Jean.

Les accès piétons à cette passerelle seront réaménagés, avec une mise aux normes PMR.

### Organisation du chantier

Pendant le chantier, le chemin du Champion sera fermé au niveau de la passerelle et de son environnement immédiat. Les piétons seront invités à contourner la zone en travaux en empruntant les chemins du Chat botté, du Champion, les passerelles Saint-Jean et le chemin des Joutes vers la rue Anne-Joseph du Bourg.

### Montant des travaux

L'ensemble des travaux, d'un montant de 520 000 € TTC, est entièrement financé par la MEL, dont 380 000 € TTC pour la démolition et la reconstruction de la passerelle.

### À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

Retrouvez la MEL sur :



### Contact presse :

Charlotte Roussel  
Attachée de presse  
[croussel@lillemetropole.fr](mailto:croussel@lillemetropole.fr)  
03 20 21 67 82